



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 16 Décembre à 19 heures ;

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 03 Décembre 2009, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme LE BIDEAU à partir de l'Action culturelle), M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme MOULY, Mme ROUGER, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU ; M. MESLÉ, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

Était excusée : Mme FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ)

Était absent : M. BEUZELIN

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé de la culture et des relations internationales, répond à une question de Mme VALVERDE, Conseillère municipale du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relative à la coopération décentralisée.

M. LEBEAU, Conseiller municipal délégué au logement, répond à une question de M. KESTEL, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative au logement social à Vincennes.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de Mme DEBRENNE-DEHAY, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative au devenir du CLSH de l'école maternelle de l'Ouest.

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à une question de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche" relative aux déchets abandonnés sur la voie publique.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe "Les Verts Vincennes" relative à la collecte et au recyclage des déchets.

Monsieur le Maire répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Élus Verts de Vincennes relative à la protection phonique des tranchées du RER A.



Monsieur le Maire, donne la parole aux élus qui le souhaitent, afin de leur permettre de s'exprimer sur le projet de "Grand Paris" ; la Ville étant représentée au sein du Syndicat mixte d'études "Paris Métropole".

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 30 septembre 2009.**

- FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 de l'exercice 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 30 392,32 € pour le budget principal de la Ville.
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **jusqu'à l'adoption du budget primitif 2010, le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :**

CHAPITRES	INTITULÉS	BUDGÉTÉ 2009	CRÉDITS AUTORISÉS
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 024 677,28 €	256 000 €
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	2 471 200,00 €	617 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	28 286 357,47 €	7 071 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	9 074 718,01 €	2 268 000 €
Opération 23	Projet de ville	1 020 161,45 €	255 000 €
Opération 25	Centre sportif Hector Berlioz	300 000,00 €	75 000 €
Opération 26	Annexe Berlioz	180 000,00 €	45 000 €

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des cotes irrécouvrables présentées par le Trésorier municipal pour un montant de 12 388,36 € pour les années 2000 à 2006 incluse.
- ▷ **ACCORDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **des acomptes sur les subventions 2010 aux établissements publics et associations suivants :**

- Caisse des écoles	1 042 037 €
- Centre communal d'action sociale	164 875 €
- Mission locale des villes du nord du bois	14 847 €
- Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	52 275 €

- Association Espace Daniel-Sorano	118 750 €
- Vincennes en concert - Prima la musica	12 500 €
- Festival AMERICA	13 750 €
- Association des musiques pour adultes au Conservatoire - AMAC	3 250 €
- Office de tourisme de Vincennes	21 750 €
- Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	15 000 €
- Clubs loisirs découvertes	40 000 €
- Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat, PACT de Vincennes	12 500 €
- Association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz	83 750 €

▷ **APPROUVE** la répartition de la subvention départementale 2009 aux associations locales suivantes comme suit :

- associations patriotiques (973 €) :

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI),

Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	973 €
--	-------

- associations culturelles (6 353 €) :

à l'unanimité,

Amicale des artistes français	200 €
Arts en mouvements	500 €
Chœur "Chanter"	600 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	200 €
Club micronet Vincennes	700 €
Collectif zone libre	900 €
Ensemble choral de Vincennes	200 €
Groupe chansons tonalités	400 €
Harmonie municipale de Vincennes	500 €
La Guirlande	300 €
Les échecs de Vincennes	900 €
Union philatélique de l'Est parisien	500 €
Vincennes Images	453 €

- associations sociales (11 484,52 €) :

à l'unanimité,

Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500 €
Association d'Entraide de l'Église réformée de Vincennes	500 €
Association œcuménique d'entraide	500 €

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	500 €
Clefrançais	600 €
Club d'amitié et de partage	700 €
Comité français de secourisme de Vincennes	600 €
Couleurs du Sahel	300 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 100 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	300 €
Maisons d'accueil L'Ilôt	984,52 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300 €
Potentielle	400 €
Restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	2 700 €
Secours catholique	800 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac	500 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM - Val-de-Marne)	200 €

- associations sportives (9 756 €) :

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI),

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	122 €
Association vincennoise d'escalade	255 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	391 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	383 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	357 €
Club Bayard Équitation	980 €
Club olympique vincennois	1 218 €
Gym "V" pour tous	742 €
Karaté Vincennes	118 €
Les Dauphins de Vincennes	513 €
Musculation Vincennes club	206 €
Rugby club de Vincennes	291 €
Rythmique sportive vincennoise	317 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	577 €
Société vincennoise de savate et boxe française	220 €
Taekwondo Vincennes	156 €
Tennis de table vincennois	467 €
Union et Avenir de Vincennes	503 €
Vincennes Athlétic	315 €

Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	263 €
Vincennes plongée passion	140 €
Vincennes Rock Club	226 €
Vincennes volley club	393 €
VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	603 €

- associations de jeunesse (1 825,80 €) :

à l'unanimité,

(Petit) Chœur "Chanter"	200 €
Fête comme chez vous	300 €
Foyer socio-éducatif du collège Françoise-Giroud	325,80 €
Les échecs de Vincennes	300 €
Rêves	500 €

à la majorité (3 abstentions : MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - Mme HAUCHEMAILLE ne prend pas part au vote),

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	200 €
---	-------

- ADMINISTRATION MUNICIPALE, RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, *à l'unanimité*, de solliciter du Préfet du Val-de-Marne la création d'un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) dénommé : "Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle H21 du territoire de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée" ;
- ▷ **APPROUVE**, *à l'unanimité*, le projet de statuts du Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle H21 du territoire de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée ;
- ▷ **DÉCIDE**, *à l'unanimité*, d'adhérer au Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle H21 du territoire de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée et autorise le Maire à signer tout document à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.
- ▷ **DÉCIDE**, *à l'unanimité*, que les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 200 000 € HT, passés suivant une procédure adaptée, devront recueillir préalablement à leur signature par le Maire, l'avis consultatif de la Commission d'appel d'offres.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le tableau des effectifs du personnel communal.**

- AFFAIRES JURIDIQUES, DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession du lot n° 19 de l'immeuble sis 59 rue de la Jarry au profit du Syndicat des copropriétaires du même immeuble au prix de 1 € ;**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la constitution d'une servitude de passage sur la rampe d'accès, propriété de l'immeuble sis 59 rue de la Jarry, au bénéfice du parking souterrain, situé à la même adresse, propriété de la Ville et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne suite de cette affaire.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession de l'immeuble sis 157 rue de la Jarry à l'Établissement public foncier d'Ile-de-France au prix de 200 000 € afin de permettre la réalisation d'une opération de construction de logements sociaux.**

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'accord partenarial avec l'Association pour l'accès aux garanties locatives (APAGL) et RESIDEO Cil 94, collecteur du 1 % logement et autorise le Maire à le signer.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 2,2 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de logements sociaux sur le terrain sis 9 rue des Laitières.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1,5 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de logements sociaux sur le terrain sis 100 avenue Aubert / 1 rue Renon.**
- ▷ **DÉCIDE, à la majorité (M. LEBEAU et M. SERNE ne prennent pas part au vote), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 732 316 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération de démolition-construction de neuf logements sociaux 37 avenue Gabriel Péri.**

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (M. LEBEAU et M. SERNE ne prennent pas part au vote), d'attribuer à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière de 90 000 € pour l'opération de démolition-construction de neuf logements sociaux 37 avenue Gabriel Péri.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession du lot n° 14 de l'immeuble sis 173 rue de Fontenay à la Société foncière Habitat et Humanisme au prix de 127 000 €.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer à la Société foncière Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière de 39 259 € pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement dans l'immeuble sis 173 rue de Fontenay.

- DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan final de la Charte pour une administration éco-responsable 2006-2009 ;
- ▷ Concernant la mise en œuvre de la Charte 21, à la demande du groupe des Élus Verts de Vincennes, Monsieur le Maire propose d'ajouter aux objectifs d'action en faveur du développement durable, l'introduction de clauses de mieux disant social dans les critères d'attribution des marchés publics ;
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en œuvre de la Charte 21 pour la période 2010-2014.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la Charte de l'eau du Conseil général du Val-de-Marne afin de participer à la mise en œuvre du Plan Bleu.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer à 90 € TTC, le tarif d'une insertion publicitaire dans la rubrique "Les bons plans" de la newsletter économique appelée "Pause café".

- TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les deux conventions d'occupation du réseau communal d'assainissement par la Société SFR pour le passage de fibres optiques rue de la Prévoyance, rue de l'Église et avenue du Château et autorise le Maire à les signer.

- ACTION CULTURELLE, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **VOTE l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations culturelles suivantes :**

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI),

La Semaine de l'Afrique en marche	11 000 €
-----------------------------------	----------

à l'unanimité,

La société des amis de Vincennes	3 000 €
----------------------------------	---------

- ▷ **VOTE, à l'unanimité, l'attribution des subventions exceptionnelles, dans le cadre des jumelages, aux associations suivantes :**

Cercle amical de Vincennes Jeunes (CAVJ)	1 700 €
--	---------

Cercle d'escrime de Vincennes	1 700 €
-------------------------------	---------

Chœur Saint-Louis de Vincennes	1 800 €
--------------------------------	---------

Foyer socio-éducatif du LEP Jean-Moulin	500 €
---	-------

Harmonie municipale	1 800 €
---------------------	---------

- ▷ Concernant la convention d'objectifs pluriannuelle à passer avec l'association Espace Daniel-Sorano, **Monsieur le Maire met aux voix l'amendement proposé par le groupe des Élus Verts de Vincennes**, relatif à la mise en œuvre d'une réflexion en faveur de l'application d'un quotient familial pour les prestations offertes par l'Espace Daniel-Sorano.

L'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Espace Daniel-Sorano.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association La semaine de l'Afrique en marche.**
- ▷ Concernant les tarifs des services offerts par le réseau des médiathèques, **sur proposition du groupe des Élus Verts de Vincennes, Monsieur le Maire ajoute les bénéficiaires des allocations pour parent isolé (API) et de solidarité spécifique (ASS) aux cas de gratuité prévus dans le projet de délibération ;**
- ▷ **FIXE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **les tarifs des services offerts par le réseau des médiathèques à compter du 1^{er} janvier 2010 comme suit :**
 - gratuité pour les enfants de moins de 13 ans (Vincennois ou scolarisés sur la commune), pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les personnes non-imposables, les titulaires de la carte Améthyste, les personnes bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH), de l'allocation pour parent isolé (API), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), les personnes de 13 à 24 ans dont un des parents bénéficie d'un des cas de gratuité cités, habitant Vincennes ;
 - 13 euros pour les jeunes de 13 à 24 ans (Vincennois, ou scolarisés sur la commune) ;
 - 26 euros pour les vincennois à partir de 25 ans et enseignants exerçant à Vincennes ;
 - 52 euros pour les non Vincennois.

L'abonnement annuel au réseau des médiathèques permet l'emprunt des documents, l'accès aux services multimédia et aux animations qu'il organise.

Le tarif des impressions ou photocopies est fixé à 0,20 euro par page.

- AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à la majorité (1 abstention : M. KESTEL), **les revenus 2009 de la donation Pathé, d'un montant de 420 €, à deux familles vincennoises désignées par le CCAS.**

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention 2010 avec l'Association gériatrique de l'est parisien (AGEP).**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention annuelle avec la Direction régionale de l'action sanitaire et sociale (DRASSIF) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) relative au versement d'une subvention de 60 000 € à la Ville dans le cadre du Projet national "Bien vieillir" dans lequel s'intègre le Projet mémoire du Centre de Santé de Vincennes.**

- FAMILLE ET VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées vincennes sous contrat d'association, Notre-Dame de la Providence et Saint-Joseph, à compter du 1^{er} janvier 2010, par élève et par an, à 666,78 € en élémentaire et à 262 € en maternelle.**
- ▷ **FIXE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école privée Ohel-Barouch sous contrat simple à 262 € par élève et par an, à compter du 1^{er} janvier 2010.**
- ▷ **FIXE, à l'unanimité, la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école publique départementale Decroly à Saint-Mandé, à compter du 1^{er} janvier 2010, par élève et par an à 666,78 €.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la participation de la SNCF aux frais de garde des enfants de son personnel affilié au régime spécial de la SNCF.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Caisse des écoles relative au marché de maintenance des appareils de cuisines de la Ville et autorise le Maire à la signer.**

- ACTION JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en place d'un quotient familial pour les séjours de vacances et les classes d'environnement à compter du 1^{er} avril 2010.
- ▷ **VOTE**, à l'unanimité, l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations à caractère sportif suivantes :

1 ^{ère} Compagnie d'arc de Vincennes	1 600 €
Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	1 200 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	500 €
Cercle d'escrime de Vincennes	3 000 €
Club Bayard Équitation	4 200 €
Club olympique vincennois	9 000 €
Les Dauphins de Vincennes	4 150 €
Rugby club de Vincennes	1 300 €
Vélo-club de Vincennes	5 500 €
Vincennes Athlétique	500 €
Vincennes Rock Club	350 €

- RAPPORTS ANNUELS 2008 DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2008 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

- VŒUX

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe des Élus Verts de Vincennes relatif à l'incinérateur d'Ivry et au débat public sur son avenir, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **REJETTE** à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints ; MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M.

WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, **le vœu proposé par le groupe des Élus Verts de Vincennes.**

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe socialiste "Vivons Vincennes" visant à rejeter le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est présenté par le Gouvernement et à solliciter la mise en œuvre d'une réforme globale et juste des finances locales, confirmée à l'unanimité.

- ▷ **REJETTE** à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints ; MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, **le vœu proposé par le groupe socialiste "Vivons Vincennes".**

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe "Ensemble à gauche" visant à rejeter le projet de suppression de la taxe professionnelle, confirmée à l'unanimité.

- ▷ **REJETTE** à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ), DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints ; MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, **le vœu proposé par le groupe "Ensemble à gauche".**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 17 février 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ.**

QUESTION DU GROUPE AVEC VOUS POUR VINCENNES

Monsieur le Maire,

Nous nous étions engagés pour cette mandature à nous impliquer dans la solidarité internationale en élaborant un projet de coopération décentralisée avec une commune d'un pays dit du Sud.

Pouvez-vous nous dire où en est ce projet et quelles démarches avez-vous entreprises ?

En outre, un comité consultatif des relations internationales a été créé afin de permettre à des Vincennois d'y formuler des avis sur ces problématiques, notamment celles liées à la coopération décentralisée.

Pourriez-vous indiquer à notre assemblée quel est l'état des réflexions menées dans ce cadre ?

Réponse de M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé des relations
internationales à la question orale de Mme VALVERDE, Conseillère municipale
du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes"

Effectivement, nous avons décidé de nous engager dans une coopération décentralisée, un **partenariat solidaire entre collectivités locales étrangères**. Elle vise à permettre la connaissance mutuelle des deux communes dans leurs spécificités sociale, culturelle, économique et à contribuer au développement de chacune d'elles, en mettant en lien les institutions, les habitants ou encore les partenaires sociaux et associatifs.

Pour nous aider dans cette démarche, nous avons pris attache avec différentes institutions (MAEE, Cités Unies France notamment) mais également avec des collectivités déjà engagées dans des coopérations décentralisées afin d'avoir leur retour d'expérience.

Nous avons, en outre, sollicité le Comité consultatif des Relations Internationales, créé en janvier 2008. Cette instance, composée de représentants du tissu associatif, du milieu scolaire et économique mais également de Vincennois qualifiés, a été consultée dans le cadre d'ateliers de travail dédiés à la coopération décentralisée. Les participants ont ainsi pu participer activement à notre réflexion et nous faire partager leurs expériences et leurs contacts dans ce domaine.

Dans ce cadre, nous avons pu réfléchir ensemble à une aire géographique où les collectivités françaises n'étaient pas déjà surreprésentées, au savoir-faire que Vincennes pouvait exporter ainsi qu'aux valeurs que nous souhaitons mettre en avant dans la démarche de coopération décentralisée.

Après de nombreux contacts établis avec plusieurs représentants de communes, deux missions ont été effectuées : l'une à Abomey Calavi, au Bénin pour un projet de lutte contre la fracture numérique et l'autre à Gondar, en Ethiopie pour un projet de développement économique et touristique via des actions de valorisation du patrimoine culturel éthiopien.

En raison de la stabilité politique de l'équipe municipale de Gondar, d'un appui institutionnel et diplomatique sur place très important et du fort potentiel de ce partenariat sur le long terme, c'est le projet avec la ville de Gondar qui a été retenu.

Concernant les prochaines étapes, nous envisageons de :

- mener en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme une étude complémentaire sur place pour mieux définir les contours du projet
- monter un dossier de demande de subvention triennale au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes,
- chercher activement d'autres partenaires susceptibles de nous aider à financer le projet
- et enfin, accueillir une délégation menée par le Maire de Gondar afin de signer une convention.

Nul doute que cette coopération permettra une relation d'échanges entre nos deux cultures, nos deux collectivités et nos deux communautés !



Réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2009

Question orale posée par le groupe socialiste à propos du logement social à Vincennes

Monsieur le Maire,

Nous voudrions vous interroger à propos des dernières prises de position de M. Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat au Logement.

Le 2 décembre dernier, en marge d'un colloque qui s'est tenu à Paris sur les deux ans du Droit au logement opposable (Dalo) dont il a clos les débats, M. le Secrétaire d'Etat a déclaré à l'AFP avoir refusé – au nom de la « fermeté » sur ce sujet, précisait-il - les demandes d'exemption des communes de Vincennes et de Neuilly-sur-Seine en matière d'objectifs de construction de logements sociaux.

Déclarant être « inflexible » sur l'article 55 de la Loi sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU) qui institue, je le rappelle, l'objectif de 20% de logements sociaux ou bien le paiement d'une taxe si cet objectif n'est pas atteint, M. le Secrétaire d'Etat s'est opposé à la Commission nationale article 55 qui avait préconisé une réduction de la construction de logements sociaux. Non content de refuser ce que la commission avait préconisé, il aurait même déclaré que « certaines communes sont en constat de carence: non seulement elles ne sont pas aux 20% mais elles ne font pas les efforts nécessaires pour y arriver. Celles-là, il faut les porter sur la place publique ». Si tel était vraiment le cas, vous conviendrez certainement avec nous que ce serait une bien mauvaise publicité faite à la ville de Vincennes, surtout si l'on songe aux objectifs proclamés par vous et votre majorité en matière de solidarité territoriale, de développement durable ou encore de vivre-ensemble.

A elles seules, les déclarations de M. le Secrétaire d'Etat viennent apporter un démenti sévère à votre communication sur votre supposé volontarisme politique en matière de logement social. Elles vont même bien au-delà de ce que vous reproche l'opposition municipale. Si nous considérons que les efforts réalisés sont toujours en-deçà de ce que la ville devrait faire, nous n'avons en revanche jamais manqué de souligner que ceux-ci sont substantiellement plus importants que ceux réalisés à l'occasion de la précédente mandature (qui, il est vrai, brillaient par leur absence).

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir informer la représentation municipale quant à la question du montant de l'amende SRU que la ville aura effectivement à payer. Cette question nous semble en effet d'autant plus importante que si la décision de M. le Secrétaire d'Etat devenait exécutoire, ce ne serait plus quelques milliers d'euros dont la ville devrait s'acquitter, mais plusieurs centaines de milliers. Le cas échéant, nous souhaiterions vous voir prendre l'engagement que cette amende ne réduirait en aucune façon les engagements budgétaires consacrés au logement social au cours de cet exercice et de l'année suivante.

Je vous remercie.

Réponse de M. LEBEAU, Conseiller municipal délégué au logement, à la question orale de M. KESTEL, Conseiller municipal du groupe des Élus Verts de Vincennes

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous attirez l'attention de notre assemblée sur les déclarations du Secrétaire d'Etat au logement en clôture du colloque consacré à la loi sur le droit opposable au logement, telles que rapportées par l'AFP, le 2 décembre 2009.

Si Benoist APPARU estimait comme vous l'indiquez que notre commune « devait être portée sur la place publique », la Municipalité toute entière serait parfaitement d'accord pour dire, avec vous, que cela serait « *une bien mauvaise publicité faite à la ville de Vincennes* ». Or à l'évidence, vous avez mal compris les propos du Secrétaire d'Etat au logement !

En effet, comme vous le savez, la Commission nationale du logement, dont la composition est pluraliste, avait préconisé une réduction de l'objectif de la construction de logements sociaux à Vincennes afin de tenir compte des difficultés objectives auxquelles nous devons faire face : rareté du foncier et coût de l'immobilier essentiellement. De nombreuses villes ont été auditionnées dans ce cadre et notamment Vincennes, qui n'avait pas complètement atteint, pour les raisons indiquées, l'objectif triennal de 510 logements.

La Commission nationale a convenu que les objectifs précédents n'avaient pas été atteints car ils n'étaient pas atteignables ; elle a donc préconisé pour deux villes uniquement une réduction de 20 % pour Neuilly et de 30 % pour Vincennes de l'objectif 2008-2010. Etant donnée la mobilisation nationale en faveur du logement et la nécessité d'encourager l'application de l'article 55 de la Loi sur la solidarité et le renouvellement urbain par les communes, le Secrétaire d'Etat, par décision du 3 novembre 2009, a décidé de réduire l'objectif de Vincennes de 20 % et de laisser inchangé celui de Neuilly. Nous sommes donc la seule commune à avoir vu non seulement nos efforts salués par une commission pluraliste et nos difficultés objectives prises en compte par l'Etat.

La Municipalité, et vous aussi j'en suis certain, est particulièrement satisfaite de voir notre politique reconnue par des acteurs si divers. Plus que jamais, nous inscrivons notre politique urbaine dans l'optique de renforcer le logement social à Vincennes et de le faire avec volontarisme et conviction.

Je suis certain que vous nous soutiendrez dans cette action.

Je vous remercie.



Réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2009

Question orale posée par le groupe socialiste à propos du centre de loisirs et de l'école maternelle Ouest

Monsieur le Maire, cher-e-s Collègues,

Nous souhaitons attirer votre attention, une fois de plus devrais-je dire, sur le devenir du centre de loisirs de la maternelle Ouest.

Cela fait maintenant plusieurs années qu'existe un projet de création d'un nouveau centre de loisirs dans les locaux de l'ancienne école de l'Ouest, utilisée pendant des années par le collègue Berlioz.

En février dernier déjà, nous avons relayé les inquiétudes des parents d'élèves concernés par ce projet. La réalisation de ce futur centre est toujours aussi urgente qu'à l'époque, sinon plus.

Or les informations en notre possession sont contradictoires quant au commencement et à la nature des travaux.

En effet, lors de la présentation de ce projet au Conseil d'école de juin 2009 par Madame Voisin, Maire adjointe, les travaux étaient annoncés comme devant débiter au deuxième semestre 2010 pour une livraison en 2011. En réponse à une question de la FCPE, Madame Voisin confirmait même que l'état d'avancement du projet pour le 1^{er} étage (un futur espace jeune) ne serait en aucun cas motif à des retards dans le projet du futur centre de loisirs.

Devant l'insistance de l'APEVO et de la FCPE à rappeler le caractère urgent des travaux à exécuter sur les châssis des fenêtres de l'école, évoqué lors de tous les conseils d'école précédents, Mmes Voisin et Masset se sont même engagées à examiner la possibilité de ces travaux sur les huisseries avant le début du chantier du nouveau Centre de Loisirs, au regard de l'urgence signalée par l'équipe enseignante et les associations de parents d'élèves.

Depuis, rien n'est venu quant aux travaux d'huissierie et lors du Conseil d'école du 7 novembre dernier, le discours sur le projet de centre de loisirs tenu par Madame Martin, autre Maire adjointe, a même radicalement changé : recul des dates de commencement des travaux et réfections des huisseries subordonnées à une réfection totale de l'école.

Et cerise sur le gâteau, si j'ose dire, dans un souci d'économie d'échelle, la mairie fera tout en même temps, école et centre de loisirs. Mais quand ? Là est toute la question.

En attendant, des solutions transitoires ont été demandées pour résoudre le problème des châssis. Car, à l'heure du développement durable, je vous assure, Monsieur le Maire, qu'il fait vraiment froid dans les couloirs et que c'est un sacré gâchis d'énergie. Mais Madame Martin a indiqué "qu'il lui restait de l'argent" et qu'elle ferait donc intervenir ses services dans la mesure du possible pour "calfeutrer" les fenêtres. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est vraiment ? Cela fait plus de 5 ans que ces mesures sont demandées par les enseignants, le

Directeur et les parents ...

En outre, il semble qu'il ait été promis aux parents d'élèves qu'une enveloppe pour la réalisation des études sur le projet serait inscrite au budget 2010. Là encore, qu'en est-il précisément ?

Oserais-je, Monsieur le Maire, vous rappeler vos engagements de campagne et surtout le caractère d'urgence de la situation.

Vous le connaissez mieux que nous encore : l'augmentation des inscriptions au centre de loisirs (+20% pour l'année 2008-2009) oblige à des aménagements pour maintenir un accueil correct des enfants. Le directeur de l'école met à disposition du centre une classe afin de faciliter l'accueil du matin et du soir et un dortoir pour la sieste des moyens le mercredi et pendant les vacances scolaires. Tout ceci n'est possible que grâce à une équipe d'animation compétente et la bonne volonté du directeur mais il faut être conscient que ces solutions sont provisoires et peuvent être remises en cause à tout moment en cas de problème.

Cette situation que vivent les enfants, les animateurs et les parents est tout juste tenable. Or si le directeur de l'école venait à être muté, si les effectifs gonflent l'année prochaine (comme ils ont gonflé cette année) ou si n'importe quel incident survient, cet équilibre fragile sera rompu et cela deviendra totalement insupportable pour tous.

La réalisation de ce nouvel équipement devrait donc être un investissement prioritaire et pas le dernier de la mandature comme cela semble être envisagé.

Je vous remercie des informations précises que vous voudrez bien nous communiquer. Elles sont attendues.

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale de Mme DEBRENNE-DEHAY, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Vous nous faites part de votre inquiétude quant au devenir du centre de loisirs et de l'école maternelle Ouest.

Tout d'abord je tiens à rétablir la vérité quant à certaines de vos affirmations, incorrectes, sur ce projet.

En effet, le projet du futur centre de loisirs a été présenté, non pas en juin comme vous l'affirmez, mais le 11 mai dernier lors d'une réunion spécifique de présentation à laquelle participaient le directeur de l'école, la directrice du centre de loisirs, les parents d'élèves, les services municipaux concernés que sont les services techniques et la direction enfance jeunesse et moi-même.

Lors du conseil d'école de juin, il avait été simplement rappelé la tenue de cette réunion et le fait que les participants étaient globalement satisfaits du projet présenté.

Deuxièmement, il n'a jamais été dit que les travaux d'aménagement du nouveau centre de loisirs seraient faits concomitamment aux travaux de réfection des huisseries de l'école. Ces deux opérations ont un coût financier comme vous l'imaginez bien...nous devons donc étaler cette dépense.

Enfin ce phasage a été, à nouveau, abordé lors de la rentrée scolaire de septembre.

C'est ainsi que ce projet a toujours été présenté selon un phasage précis :

- Projet du 1 rue de l'Egalité : début des travaux prévus à l'été 2010 pour une livraison en juin 2011.
- Réhabilitation de l'école : à partir de 2012 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Les études, je vous le confirme, seront faites en 2011.

Pour votre bonne information, je vous rappelle également que le projet global consiste en :

- la création d'un CLSH pour la maternelle avec un agrément de 130 places ce qui augmentera la capacité actuelle de 20 places ;
- la création d'un espace dédié à la jeunesse regroupant un point information, un pôle citoyenneté (CJV/APJ), un studio de répétition musique, une salle polyvalente ;
- le déménagement de la Mission locale sur ce site ;
- la réhabilitation de l'école prévue en 2012.

Pour autant, dans l'attente, je vous le confirme là aussi, les services techniques vont procéder à des travaux d'amélioration des huisseries en procédant à un « calfeutrage » des fenêtres afin d'éviter toute déperdition de chaleur et donc d'énergie.

Pour conclure, je souhaite vous rassurer quant à l'accueil des enfants. Sachez, Madame la conseillère municipale, que le CLSH accueille actuellement entre 90 et 100 enfants pour un agrément DDJS de 110 enfants.

Les salles utilisées pour l'accueil sont : le préau, 3 dortoirs et une salle de classe non utilisée par l'école.

En conclusion, concernant l'éventualité d'une ouverture de classe à la rentrée prochaine et donc de l'utilisation de la salle actuellement utilisée par le CLSH, cela relève, je vous le rappelle, de l'Education nationale. Toutefois, selon nos prévisions, cela ne sera pas nécessaire pour 2010. En revanche une ouverture pourrait être nécessaire pour la rentrée 2011 mais à cette date le nouveau CLSH sera ouvert.

Ensemble à GAUCHE!

Question orale : Conseil MI du 16.12. 2009

M. le Maire,

Dans une lettre que vous adressez aux Vincennois le 9 novembre 2009, vous faites état des progrès enregistrés dans notre ville en matière de propreté!

Je partage d'ailleurs votre propos.

Par contre je suis surpris de la procédure que vous conseillez d'utiliser pour détecter les contrevenants qui déposent des objets sur la voirie en dehors des périodes autorisées.

S'agit-il d'une maladresse rédactionnelle? En effet, dans ce texte, comment comprendre la dernière phrase du 3ème paragraphe qui dans sa formulation me semble hasardeuse pour ne pas dire troublante et spécieuse.

« Grâce à un appel téléphonique, il sera plus facile d'identifier les auteurs d'actes incivique ».

Cette procédure ne risque-t-elle pas d'engendrer un phénomène qui se nomme: **délation**; et par la même cela ne peut-il pas susciter de fâcheux débordements ? (conflits de voisinage).

Merci.

Réponse de M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville à la question orale de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe Ensemble à gauche

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous laissez penser dans votre question que nous encourageons les Vincennois à dénoncer leurs voisins qui déposeraient des déchets sur la voirie. Vous travestissez les propos tenus dans ce courrier ! Vous imaginez bien qu'il ne s'agit pas là de délation mais bien de signaler des encombrants gênants.

Permettez-moi de vous rappeler que le numéro vert Allo-propreté permet de donner une solution rapide aux problèmes et désagréments que les habitants peuvent constater sur la voirie : problèmes de déchets ménagers, d'encombrants déposés en dehors des périodes de collecte mais aussi mobilier urbain dégradé par exemple. Mais il est également important de souligner que les principales requêtes concernent la collecte (bacs non collectés, prestation d'entrée et de sortie de conteneur) et la demande de mise à disposition ou de réparation de bacs.

Pour autant, malgré des actions de sensibilisation, des campagnes d'information, force est de constater que la prévention n'est pas toujours suffisante. Aussi, nous avons pris le parti de sanctionner les contrevenants qui déposent leurs déchets de façon sauvage sur la voie publique afin de les inciter à respecter notre environnement et la propreté de notre ville.

Sans doute avez-vous mal interprété les propos du courrier car nous souhaitions signifier, et ce n'est pas nouveau, que grâce à une intervention plus rapide sur place, les services de la ville pourront plus facilement retrouver les coordonnées des auteurs d'actes inciviques, dans les sacs notamment.

Ainsi, grâce à une plus grande interaction avec les habitants, le service propreté sera en mesure de réparer un désordre signalé dans les meilleurs délais et de régler promptement les cas les plus intolérables mais également d'être au plus près des besoins des Vincennois.



Question relative à la politique municipale en matière de collecte et de recyclage des vêtements et de réduction, de réutilisation, de recyclage des déchets.

Monsieur le maire, Chers collègues,

1) Collecte et recyclage des vêtements

La Ville de Vincennes n'a pas réfléchi à ce jour à l'organisation de la collecte et du recyclage des vêtements. Certes quelques associations vincennoises récupèrent des vêtements mais cela avec plus ou moins de constance, sans réelle coordination, laissant une information peu lisible aux donateurs volontaires et portant préjudice *in fine* aux bénéficiaires potentiels.

Or des acteurs de l'économie solidaire ont mis en place des réponses au service des besoins sociaux et environnementaux de notre société. En effet, depuis un certain nombre d'années, le Relais par exemple, association membre d'Emmaüs France, a mis en place 370 conteneurs en IDF pour collecter et/ou recycler les vêtements. Nous pouvons noter qu'une offre de proximité existe à Paris 12^{ième}, Paris 20^{ième}, Fontenay-sous-Bois, Montreuil, Bagnolet ou Rosny-sous-Bois

Le Relais est un réseau d'entreprises à but socio-économique qui utilise l'activité économique pour lutter contre l'exclusion par la création d'emplois durables. Chaque centime généré par ses activités est réinvesti à des fins de lutte contre l'exclusion par le développement économique ici, en France, ou dans les pays du Tiers Monde.

2) Réduction, réutilisation et recyclage des déchets

D'autres structures souvent issues de l'insertion par l'activité économique peuvent développer des actions similaires qui favorisent une action plus globale en faveur de la réduction, de la réutilisation et du recyclage des déchets. Nous pensons tout particulièrement au réseau des Ressourceries.

La Ressourcerie est écologique parce que les objets que l'on y trouve sont fabriqués à partir d'objets abandonnés. Ainsi, leur production ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets. La Ressourcerie est équitable parce qu'elle n'a pas un but lucratif, mais aussi parce que pour donner cette seconde vie aux objets elle crée des emplois et investit tous ses revenus pour développer des services souvent reconnus d'intérêt général.

Elle aide à entretenir, réemployer, réutiliser et recycler les objets et les collecte pour les réparer et les revendre sans but lucratif. Sa relation avec les usagers du service de collecte de déchets et ses clients permet à tous de nouer des liens sociaux, de créer des solidarités et d'échanger autour de préoccupations sociales et environnementales. L'aboutissement est une filière professionnelle de collecte de traitement et de gestion des déchets réemployables.

La ville de Vincennes pense-t-elle s'investir dans ces différentes démarches d'économie solidaire au bénéfice de tous dans le cadre de son agenda 21 ? Si oui, à quand la mise en place de conteneurs de vêtements sur Vincennes ? La municipalité est-elle prête à lancer d'autre part une étude de faisabilité pour la mise en place d'une « Ressourcerie » ?

Réponse de Mme SEGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe des Élus Verts de Vincennes

Monsieur le Conseiller municipal,

Je tiens à vous rassurer sur la capacité de la Ville à mettre en place des actions nouvelles en matière de développement durable et à vous confirmer que oui, nous sommes depuis quelques mois en pleine réflexion sur la collecte et le recyclage de textile et que nous envisageons sérieusement la mise en place de bornes d'apport volontaire.

Une étude a en effet été menée, il y a quelques mois, par les services techniques qui ont rencontré les 3 principaux collecteurs de textile (Eco Textile, Le Relai 75 et EGD plus) afin de réfléchir à l'implantation de bornes de récupération de vêtements sur notre territoire.

En effet, les bornes d'apport volontaire textile permettraient :

- de renforcer l'implication de la ville de Vincennes dans une meilleure gestion des déchets par l'élargissement des collectes sélectives (ce qui s'insère naturellement dans le cadre de l'agenda 21),
- de contribuer à la réinsertion des personnes en situation précaire,
- de diminuer les zones de dépôts sauvages,
- de diminuer les tonnages des ordures ménagères

Notre objectif est de porter une attention particulière aux différentes filières de recyclage et à la destination du textile récolté. En moyenne, sur 100 % de vêtements collectés :

- **40%** sont destinés à l'effilochage et chiffonnage
- **10%** sont destinés au rebut
- **40%** sont destinés à être recyclés en « fripes Export » (pays en voie de développement)
- **10%** sont destinés à être recyclés en vêtements de bonne qualité (appelés « Crème »)

Les activités socio-économiques à vocation solidaire issues de cette démarche de collecte et de recyclage (réinsertion des femmes et des hommes en situation de chômage de longue durée par exemple) feront également partie de nos critères de choix prioritaires de l'entreprise collectrice.

Le problème que nous avons identifié concernant Vincennes est que, pour le moment, ce dispositif n'existe qu'en collecte aérienne; l'une des sociétés étudie actuellement la faisabilité de la mise en place de conteneurs enterrés (ainsi qu'un mode de collecte spécifique). Compte tenu de la densité urbaine qui caractérise Vincennes, nous suivons donc attentivement les avancées réalisées par cette entreprise afin de pouvoir établir à Vincennes des points d'apports volontaires de textiles enfouis.

Concernant la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets, nous menons actuellement, dans le cadre de l'Agenda 21, une réflexion sur cette problématique. Une fois la phase de diagnostic achevée, nous étudierons la possibilité d'établir sur Vincennes une structure ayant pour but de valoriser des objets susceptibles d'avoir une seconde vie.



Question du groupe les Verts au conseil municipal de Vincennes concernant les protections phoniques du RER A.

Monsieur le Maire,

Vous avez, ces derniers temps, communiqué tous azimuts à propos du rejet d'un amendement sur les protections phoniques du RER que vous avez déposé au conseil régional lors de la discussion du contrat particulier Région-Conseil général du Val de Marne.

Passons sur le mélange des genres qui vous fait communiquer en tant que maire sur un dossier que vous avez traité en l'occurrence en tant que conseiller régional. Permettez-nous néanmoins de nous interroger sur les risques que vous prenez, en cette période préélectorale, à utiliser les moyens de la ville pour une polémique qui, à l'évidence, n'est pas étrangère avec le fait que vous allez mener une liste dans notre département pour les élections régionales de mars prochain...

Mais venons en à l'essentiel, à savoir le fond de cette affaire où vous dénoncez l'attitude de la région et singulièrement des groupes de gauche de cette collectivité. Vous leur reprochez de ne pas avoir voté votre amendement et ce faisant d'avoir condamné durablement les phases 2 et 3 du projet de protections phoniques du RER A de St Mandé à Fontenay en passant par Vincennes. Mauvais coup pour l'environnement et pour les riverains écrivez-vous, affirmant que sans votre amendement le financement de ce projet tombe à l'eau.

Ne pensez-vous pas qu'il aurait été correct, pour ne pas dire honnête, de donner l'ensemble des éléments de ce dossier à nos concitoyens ? Par exemple en leur expliquant quelle réponse a été faite par la région lors de la discussion de votre amendement ? Réponse qui indiquait qu'il n'y avait pas besoin d'inscrire des crédits pour ce projet dans ce contrat particulier puisque la région avait déjà prévu de le financer sur un budget de « droit commun »... A tel point que le rapport sur ce contrat particulier présenté au conseil régional cite explicitement page 40, sous un chapitre 5.4 « Les actions susceptibles d'être financées au titre du droit commun », le projet de protections phoniques du RER A comme une priorité régionale devant être financée par la région sur d'autres crédits que ceux du contrat particulier, chiffrant même le montant des travaux à 40 millions d'euros.

Comment pouvez-vous prétendre que la région et sa majorité se désintéressent d'un dossier dont elles annoncent le financement dans le document même auquel vous faites référence ? On pourrait d'ailleurs aussi vous interroger sur l'inaction dans ce dossier de vos amis conseillers généraux de Vincennes s'agissant de l'engagement du département du Val de Marne. Et vous interroger sur votre indignation à deux vitesses selon que vous ciblez la

région ou qu'au contraire vous êtes en responsabilité, au moins en partie, comme pour les nuisances liées aux travaux de nuit sur les voies de RER. Interrogé, pour la seconde fois et par écrit, par nos soins, voilà plus d'un mois, sur ce que vous comptez faire pour encadrer davantage les nuisances sonores nocturnes dues à ces travaux pour lesquels vous êtes censé donner une autorisation, vous n'avez toujours pas trouvé le temps de nous répondre. Le ferez-vous ce soir ?

Le dossier des nuisances sonores du RER mobilise depuis des années l'ensemble des élu-e-s, acteurs locaux et citoyen-ne-s de notre ville, au-delà des clivages politiques. Il est vraiment dommage que vous rompiez ce consensus qui a toujours permis de faire utilement avancer les choses. Une entrée en campagne ne permet pas tout. Pouvons-nous espérer que vous quittiez cette attitude de polémique politicienne, qui au demeurant vous ressemble assez peu, et que nous nous retrouvions ensemble pour continuer à défendre la réalisation rapide des phases 2 et 3 des protections phoniques du RER A dans le meilleur intérêt des riverains et des habitants de notre ville ?

Réponse de M. LAFON, Maire de Vincennes, à la question orale de M. SERNE,
Conseiller municipal du groupe des Élus Verts de Vincennes

Monsieur le Conseiller municipal,

Je dois avouer que votre question ne manque pas de panache. Quand on est pris en faute, deux attitudes sont possibles : soit se taire en attendant que l'orage passe et en espérant qu'il ne laisse pas trop de traces, soit se défendre en passant à l'offensive. C'est manifestement cette position que vous avez retenue. Elle ne manque pas de panache, je le disais, mais je ne suis pas certain qu'elle soit habile. En tout cas, elle me donne l'occasion de revenir sur ce très mauvais tour qu'ont joué les conseils régionaux et généraux aux riverains du RER et je vous en remercie.

La diminution des nuisances sonores engendrées à Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Saint-Mandé est un projet porté par les riverains du RER depuis de très nombreuses années. La traversée à ciel ouvert par la voie de RER de nos 3 communes et le développement du trafic sur cette ligne créent pour eux une nuisance quotidienne et constituent pour notre territoire un des principaux problèmes d'environnement à résoudre.

Grâce notamment à la mobilisation des riverains, à travers l'association des riverains, la première phase des protections du RER avait été inscrite dans le Contrat de plan 2000/2006 entre la région et l'Etat.

Depuis l'origine il est apparu clairement que la principale difficulté à laquelle nous étions confrontés n'était pas d'ordre technique mais financière. Le coût des protections phoniques, que ce soit par des couvertures totales ou des murs anti bruit, est tel qu'il nous faut phaser les travaux en différentes tranches, mobiliser les différents partenaires pour boucler le financement et obtenir l'inscription dans un document contractuel spécifique parce que les crédits budgétaires alloués à ce type de travaux sont insuffisants dans les budgets des différentes collectivités.

C'est pour cela que l'inscription dans le contrat particulier était indispensable pour mettre en œuvre les phases 2 et 3 et vous le savez bien puisque les élus verts ainsi que les élus socialistes et communistes de cette Ville ont voté le vœu proposé par la majorité municipale le 11 février dernier qui ne disait pas autre chose.

C'est pour cela que la décision du conseil général et du conseil régional de ne pas retenir dans le contrat particulier la phase 2 et la phase 3 est un vrai coup d'arrêt au projet dont personne dans cette salle ne peut se satisfaire. Elle est, en outre, un manquement profond aux engagements pris à plusieurs reprises par le président du conseil régional.

Par rapport à cela vous préférez chercher la polémique à travers des insinuations qui sont, pardonnez-moi de vous le dire, fausses.

Vous dites que je « mélange les genres » en communiquant en tant que maire sur un dossier où j'agis comme conseiller régional ? C'est faux : je communique en tant que maire parce que c'est la Municipalité – sous ma responsabilité - qui a financé une partie de la première phase du programme de protections phoniques. De même, c'est la Municipalité

qui a financé les études d'actualisation des phases 2 et 3 dont les conclusions ont été rendues en septembre dernier. Du reste si cette question n'est pas du domaine municipal pourquoi posez-vous cette question lors d'un conseil municipal ?

Vous dites que « le projet ne figure pas dans le contrat particulier car la région a prévu de le financer au titre du droit commun. » C'est faux : non seulement le financement des phases 2 et 3 ne figure pas dans le contrat particulier, mais il ne figure nulle part au titre du droit commun ! S'il existe bien, à la toute fin du contrat particulier, un point annexe intitulé « *projets susceptibles d'être financés au titre du droit commun* », sachez que les phases 2 et 3 figurent au milieu d'une dizaine de projets. Autant le dire clairement, les phases 2 et 3 ne sont en rien programmées ni même prévues par la Région et encore moins par le conseil général ! Vous dites que j'omets de préciser la réponse de la Majorité régionale et, sur ce point vous avez raison : j'ai en effet omis d'écrire dans ma lettre que l'Exécutif, que je questionnais sur le montant du budget « *lutte contre le bruit au titre du droit commun* », m'a répondu qu'il était de 7 millions d'euros. J'ai même demandé en séance si cela signifiait que la région était prête à apporter 7 millions de financement à la phase 2 et 3. Eh bien, Monsieur le Conseiller municipal, la réponse qui m'a été apporté est sans ambiguïté : les 7 millions inscrits dans le budget régional sont pour l'ensemble des projets antibruit des 8 départements de l'Ile-de-France...alors que les seuls travaux des phases 2 et 3 à Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay sont estimés à plus de 50 millions d'euros.

Vous dites que « je romps le consensus » avec « une polémique » qui servirait les intérêts de la liste de la majorité présidentielle que je dirige dans le département, et là, les bras m'en tombent. A mon tour de poser des questions :

Qui a contacté le maire de Fontenay et de Saint-Mandé pour leur demander qu'à travers leur formation politique respective représentée à la région ils soutiennent mon amendement, au demeurant pas si compliqué que cela à voter ? Moi.

Qui a contacté la conseillère régionale de Fontenay qui appartient à votre parti, pour lui demander de cosigner ensemble cet amendement ? Moi.

La vérité, Monsieur le conseiller municipal, c'est que les phases 2 et la phase 3 n'ont pas été inscrites parce que les groupes PS, PC et Verts à la Région ne l'ont pas voulu. Alors je vous retourne la question : qui a rompu le consensus ?

Vous voyez, Monsieur le Conseiller municipal, qu'il y a de nombreuses raisons d'être vert de rage et rouge de colère.

Je pense qu'il n'est pas utile d'aller plus loin dans la démonstration. Vous voyez, de la polémique politicienne, il ne reste rien.

Sachez toutefois que je continuerai à défendre ce dossier, avec tous les élus qui le souhaitent et qui agissent en conséquence, pour que les riverains du RER aient enfin la qualité de vie qu'ils méritent.

Je vous remercie.



Vœu du groupe les Verts sur l'incinérateur d'Ivry et le débat public sur son avenir.

L'incinérateur d'Ivry, le plus grand d'Europe, est en fin de vie et le SYCTOM (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne) a en projet la construction au même endroit d'un nouveau centre de traitement combinant incinération (350 000 tonnes annoncées) et méthanisation.

Depuis le 22 septembre la Commission Nationale du Débat Public a lancé une concertation qui doit s'achever dans quelques semaines.

Dans le cadre de ce débat public, nombre de cahiers d'acteurs ont fait ressortir à quel point le choix de l'incinération est celui de la facilité et celui du passé. Seuls les déchets ultimes (non fermentescibles et non recyclables) devraient être brûlés (soit environ 20% de nos déchets). Sachant que l'incinération, polluante par ses rejets, produit elle-même des déchets, elle est clairement une solution non durable. D'autant qu'elle est tout sauf incitatrice au recyclage et surtout à la réduction à la source des déchets. Qui plus est, en liant incinération des déchets et chauffage urbain on incite produire toujours plus de déchets pour produire de l'énergie et on évite de discuter des solutions alternatives.

Vincennes fait partie des communes dont les déchets sont traités à Ivry et qui est dans la zone d'influence des pollutions potentielles de l'incinérateur. Raisons pour lesquelles en tant qu'élus nous avons été associés par la CNDP à toute la phase de débat public. L'intérêt local de ce dossier est donc évident.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe des Verts, le Conseil municipal de Vincennes, réuni le 16 décembre 2009, demande à la CNDP et au SYCTOM, maître d'œuvre, de :

- **Veiller à ce que la plus grande transparence entoure les informations sur quantités, qualité, conséquences, des ordures qui seront traitées par le futur centre, quel que soit le mode de fonctionnement finalement choisi, en indiquant dans le projet tous les impacts sanitaires et environnementaux potentiels.**
- **Etudier et présenter toutes les solutions possibles y compris les alternatives au « tout incinération » et les solutions basées sur la réduction des déchets à la source et le recyclage.**
- **Dissocier les objectifs de traitement des déchets et de chauffage urbain.**
- **Prévoir à tout le moins une modulabilité de la solution retenue pour tenir compte des évolutions des années à venir en matière de réduction des déchets et de développement des énergies renouvelables.**
- **Réaliser une étude précise et continue sur les risques sanitaires liés à cet équipement.**



Réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2009

Vœu présenté par le groupe socialiste

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune « constitue le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » ;

Considérant la décision du Conseil constitutionnel n° 98-405 DC du 29 décembre 1998 qui dispose que « les règles posées par la loi [...] ne sauraient avoir pour effet de restreindre les ressources fiscales des collectivités territoriales au point d'entraver leur libre administration » ;

Considérant que la suppression de la taxe professionnelle fait disparaître une ressource majeure pour la ville de Vincennes et porte atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités puisqu'elle remet en cause la liberté de voter le taux de l'impôt ;

Considérant que le projet prive les communes et les intercommunalités d'un impôt économique, alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique ;

Considérant que les collectivités territoriales de manière générale et la ville de Vincennes en particulier risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales ;

Considérant que ce projet de suppression de la taxe professionnelle entraînerait une hausse des impôts payés par les ménages vincennois pour financer les services publics locaux ;

Le Conseil municipal de Vincennes,

- se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le Gouvernement ;

- demande que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

Conseil Municipal du 16.12.2009 VOEU!

Après la privatisation d' EDF, de GDF, de France Télécom, et celle à craindre de la Poste, s'engage l'asphyxie financière des collectivités territoriales par la suppression de la taxe professionnelle payée par les entreprises.

La conséquence en sera l'augmentation des impôts locaux, le dépérissement des services publics locaux, la fin des investissements et cela au détriment des populations et de l'emploi.

Le choix est simple: ou diminuer les investissements départementaux ou augmenter la fiscalité des ménages déjà lourde et inéquitable!

C'est le dilemme qu'impose le président de la République aux élus de tous bords!

Il n'est pas étonnant que même des élus de sa majorité expriment leur opposition à cette nouvelle réforme, contraints de s'expliquer devant leurs électeurs!

Il s'agit de faire payer aux contribuables les impôts aujourd'hui à la charge des entreprises! Après le "bouclier fiscal" -si décrié- qui allège les impôts des grandes fortunes, voilà une nouvelle décision injuste et scandaleuse.

C'est également une atteinte au libre choix des élus territoriaux et à l'exercice de la démocratie locale.

Les parlementaires de tous bords critiquent fermement la procédure de suppression de cette taxe sans savoir comment elle sera remplacée (compensée dit N. Sarkozy....mais pour la 1ère année dit-il !! et après?

CE N'EST PAS TOUT: après la taxe professionnelle, le gouvernement entend s'engager dans une réforme des "Valeurs Locatives". Précisons que ces dernières servent de base de calcul des principaux impôts locaux (taxes foncières et d'habitation). Dans quel but?

De faire supporter aux familles une partie de l'effort de compensation dû à la suppression de la Taxe Professionnelle?

Jusqu'à présent les initiatives des maires étaient d'attirer des entreprises pour engranger de la Taxe Professionnelle. Celle-ci disparaissant, certains maires ne risquent-ils pas d'être tentés d'attirer une population plus riche et d'éloigner ainsi les plus modestes afin d'augmenter les recettes fiscales?

Les conséquences pourraient être lourdes et porteuses de "ségrégation sociale".

Selon le ministère des finances, l'actualisation devrait être inscrite dans la loi. Mais quand? La piste est imprécise et la méthode reste à définir d'après Bercy!

M. le Maire et Conseiller régional quelque soit nos opinions et nos niveaux de responsabilités, cette loi nous concerne directement.

C'est la raison pour laquelle je souhaite connaître votre position à ce sujet!

Je vous remercie.